

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**ÉRIC BEAUJEAN ÉLU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE LA CARSAT BFC**

À Dijon, le 15 avril 2022

Lors de la séance d'installation du Conseil d'Administration pour une nouvelle mandature 2022-2025 qui s'est tenue le 6 avril 2022, Monsieur Éric Beaujean (CGT) a été élu Président.

M. Beaujean siège au Conseil d'Administration de la Carsat BFC depuis 2011 et était 3^{ème} Vice-Président sur la précédente mandature 2018-2022.

Homme investi dans la démocratie sociale depuis de nombreuses années, il a été également Président du Conseil départemental de l'Yonne pour l'Urssaf Bourgogne de 2014 à 2022 et était engagé dans des travaux nationaux au sein du Conseil d'administration de la Cnav en étant Président de la Commission qualité et communication lors de la précédente mandature. Issu des métiers de la métallurgie, M. Beaujean, représentant CGT au titre du collège des salariés, succède à M. Yves Bard (U2P) qui devient 1^{er} Vice-Président.

Attaché à l'accès aux droits sociaux des assurés et à la lutte contre les situations de non-recours, à développer une politique d'action sociale adaptée aux problématiques du vieillissement de la population et à soutenir la prévention des risques professionnels en entreprise, M. Beaujean souhaite avec l'ensemble de son Conseil d'Administration, que la Carsat BFC puisse exercer utilement ses missions de service public sur l'ensemble de son territoire.



A propos du Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration est une instance paritaire composée de 26 membres :

- 8 représentants des employeurs,
- 8 représentants des salariés,
- 4 personnes qualifiées,
- 1 représentant de la Mutualité Française,
- 1 représentant des associations familiales,
- 1 représentant du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants BFC,
- 3 représentants du personnel.

Le Conseil d'administration a pour rôle principalement :

- de fixer les grandes orientations de la Carsat et de son activité en faveur des assurés et des entreprises,
- de voter les budgets de gestion, d'action sanitaire et sociale et de prévention des risques professionnels,
- de voter les contrats pluriannuels de gestion (Contrat d'objectifs et de moyens accordés à la Carsat),
- d'approuver les comptes de l'organisme.

À propos de la Carsat Bourgogne-Franche-Comté

La Carsat BFC (Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé Au Travail) est un organisme de Sécurité sociale chargé d'une mission de service public. Elle est un opérateur régional sur les 8 départements de la Bourgogne-Franche-Comté pour le compte des Caisses Nationales d'Assurance Vieillesse et Maladie (CNAV et CNAM).

Forte de ses 900 collaborateurs, elle regroupe un réseau d'experts dans les domaines suivants :

- la préparation et le paiement de la retraite,
- le maintien dans l'emploi et l'accès aux droits sociaux pour le compte de 8 900 assurés fragilisés,
- le soutien actif du Mieux Vieillir en bonne santé,
- la prévention et la tarification des risques professionnels.

La Carsat BFC en chiffres* :

- 691 989 retraités
- 6,3 milliards € versés au titre des retraites
- 21 millions € versés pour les publics fragiles
- 5,6 millions € versés aux entreprises.

www.carsat-bfc.fr

*données 2021

Contact Presse :

Anais MOLINET | anais.molinet@carsat-bfc.fr | 03.80.33.13.64